

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Mémotri Un doute, une question ? 04 71 60 72 64

→ **Le tri.** Ces déchets se recyclent, pensez à les trier.

- Emballages** (Conteneur jaune / SAC JAUNE) : Plastique, carton, verre en bouteille, canettes, boîtes, cartonnons, bouchons aluminium, bidons, canettes, bouchons, emballages métalliques.
- Papier** (Conteneur bleu / SAC BLEU) : Journaux, magazines, livres, prospectus, périodiques, brochures.
- Verre** (Conteneur vert) : Bouteilles, pots, bocaux, flacons divers.

→ **Les ordures ménagères, pour ces déchets.** (SAC) : Vides emballages en plastique, bouchons en plastique ou en polypropylène, sacs et films d'emballage, sacs-bouteilles, verre cassé, autres débris, sacs non adhésifs.

→ **Le compostage, et nos déchets deviennent humus.** (Composteur) : Vides de café avec filtre, coquilles d'œufs, déchets de fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, tiges de queues, fleurs fanées, déchets de jardin, autres déchets. **Pas de viande ni de oses comestibles.**

→ **La déchetterie, pour ces déchets.** : Produits chimiques, pots de peinture, huiles de moteur et alimentaires, produits usagés, vêtements, appareils électroménagers, piles à zinc, piles alcalines, piles de gaz, piles de gaz.

→ **Les points de ventes, pour ces déchets.** : Piles, petites batteries, ampoules, tubes fluorescentes, médicaments.

SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST-CANTAL
ZA Rozier Coren / ZA La Floribaze 15100 Saint-Flour
www.sytec15.fr

Pour toute information :

<https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/0-dechet-0-gaspillage/>

OU appeler les services Hautes Terres Communauté au :

04 71 20 22 62

GESTION DES DÉCHETS

MURAT

De nouveaux emplacements de Bacs



- Hautes Terres Communauté a entamé une démarche d'optimisation des tournées afin d'améliorer le système de collecte des ordures ménagères.

L'objectif est simple : Réduire le temps de collecte tout en garantissant le service aux usagers.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, nous avons constaté des problèmes disparates d'un secteur à l'autre :

- Absence de bacs roulants collectifs
- Dépôts de sacs d'ordures sur la voie publique.
- Nombre de bacs inappropriés

Ces différentes pratiques constituent un risque sanitaire et ne permettent pas d'assurer la collecte des déchets dans de bonnes conditions et provoquent des nuisances sur la voie publique.

- Ainsi, conjointement avec la commune de Murat, Hautes Terres Communauté procède à une nouvelle organisation :

- Mise en place ou déplacement de bacs roulants
- Création de points de regroupement
- Rajouts ou suppression de bacs

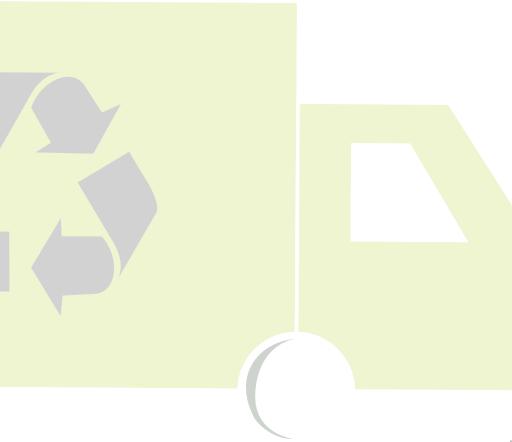
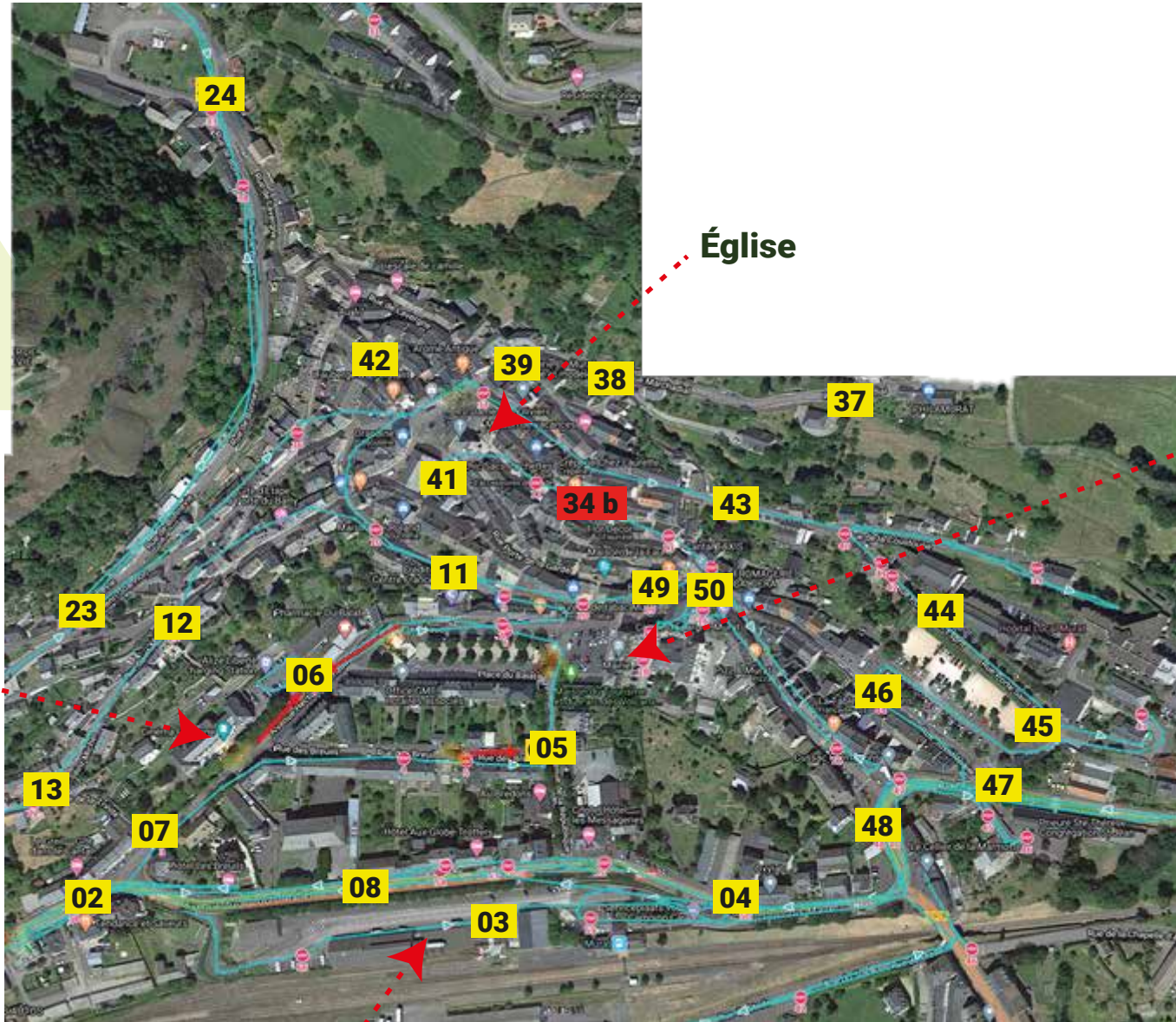


Dorénavant dans votre quartier, les sacs d'ordures ménagères seront à déposer uniquement dans les bacs mis à disposition par Hautes Terres Communauté.

Vous trouverez à l'intérieur un plan d'implantation des points de collecte vous concernant.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Dans vos quartiers, vous retrouverez
les points de collecte numérotés ici
de 02 à 50



Centre
Léon Boyer

Gare SNCF